

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents :

Etaient présents

Mmes : I. CALOONE - C. CHARLOT - G. GALLOIS - A.C. HERRENG

Mrs. : M. BORREWATER - F.X. CAPPELLE - L. DESROUSSEAUX - D. DUQUESNE - L. FOSSAERT - C. GAUTIER - L. VAN DRIESSCHE

Excusés : F. BERNARDEAU - M.O. COUSIN - J.P. GUILBERT - C. HALLARD

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.

I – ACCUEIL ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ENFANTS

Monsieur le Maire félicite les 3 enfants élus en Décembre 2013 au Conseil des Enfants : Rosalie CONSTANT, Harri DUMONT et Lucas PETIT. Il rappelle aux enfants qu'ils sont les représentants de leurs camarades d'école et accueille Madame Maggy DESCENDRE, Professeur des Ecoles en charge du cycle 3.

Madame Isabelle CALOONE relate les réflexions engagées par les enfants sur le thème « Imagine ta cour d'école » de façon à compléter les équipements sur le sol et sur les murs. La réflexion a été élargie pour le Parc des Saules.

Rosalie, Harri et Lucas présente les projets envisagés :

- Un panier de basket et un filet à installer dans la cour
- Un jeu « puissance 4 » géant à acheter
- Un jeu de
- « Morpion » accroché
- La barre de slide à réinstaller au Parc des Saules
- Des raquettes étanches pour le ping-pong ou une solution pour qu'elles soient « durables »
- Un jeu de marelle ou morpion au sol, dans le parc
- Des jeux de société pour jouer à l'intérieur le midi spécialement quand il pleut

L'ensemble du Conseil retient les propositions d'aménagement de la cour de l'école : panier de basket et jeux au sol et accrochés. Ces installations devront être faites en respectant les mesures de sécurité.

Concernant le Parc des Saules, des raquettes spéciales pour l'extérieur seront commandées à la Camif. Les membres du Conseil Municipal réfléchissent à une solution pour que les raquettes ne soient pas perdues et restent en état de bon fonctionnement.

Monsieur le Maire suggère de contacter à nouveau la ville de Villeneuve les Béziers qui a prévu d'installer un banks pour savoir si le système est moins bruyant. Concernant les jeux au sol dans le parc, il faut envisager les installations dans leur ensemble et ne rien prévoir pour l'instant, de façon isolée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil des Enfants pour le travail effectué ainsi que Monsieur SCHAPPLER qui a remplacé Madame DESCENDRE de septembre à décembre 2013 et qui a largement soutenu le projet des enfants.

II - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2014

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2014. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres qui y étaient présents.

III - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE – n° 2014-02-20.01

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste actuellement au secrétariat de la Mairie pour un horaire de travail de 23 heures par semaine, a sollicité une demande de mise en disponibilité à compter du 5 avril 2014.

Monsieur le Maire propose que la durée hebdomadaire concernant ce poste à temps non complet soit portée à 27 h 00 ;

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1er avril 2014 pour 27 heures hebdomadaires. Une demande de suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour 23 heures hebdomadaires sera effectuée auprès du Comité Technique Paritaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 - indice majoré 316 - échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, en vigueur à compter du 1^{er} février 2014.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN ET ALIMENTATION DU LOTISSEMENT RUE DE LA FRESNOY - n° 2014-02-20.02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société TOPO Etudes, chargée par ERDF du projet d'extension du réseau Basse Tension souterrain et alimentation du lotissement rue de la Fresnoy a été amenée à effectuer des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans la convention de servitude.

Trois câbles Basse Tension souterrains doivent être posés sur 167 mètres ainsi que trois coffrets REMBT sur la parcelle cadastrée n° 1085 – section A dont la Commune est propriétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de donner l'accord à la société Topo Etudes et ERDF pour l'implantation des câbles souterrains ou aériens selon le plan présenté. Cet accord se traduira par la signature d'une convention de servitudes entre ERDF et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 11 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la pose des câbles et des coffrets REMBT sur la parcelle n°

1085 – Section A et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la convention avec la société Topo Etudes ainsi que la convention de servitudes à venir avec ERDF.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2013-10-17.05 prise en séance du 17 octobre 2013.

V - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - réseau des médiathèques

La Communauté de Communes de Weppes a demandé aux communes d'indemniser les frais engagés par les animateurs et les bénévoles dans le cadre de formations et de déplacements à la Médiathèque Départementale du Nord. Le Conseil Communautaire a approuvé cette proposition.

La Commune de Le Maisnil va prendre en charge l'indemnisation des bénévoles par le biais d'une subvention pour l'association du Foyer Rural.

2° - Conseil Communautaire à Aubers le 13 février

La question primordiale à l'ordre du jour était celle de la CLECT et le nouveau mode de calcul des allocations compensatrices.

L'unanimité des voix n'ayant pas été obtenu, l'ancien mode de calcul est conservé.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1° - mariage de Justine Crespin, à Fournes en Weppes le 10 mai 2014 à 16 h 00 et vin d'honneur ensuite à l'Espace Boulinguez à Le Maisnil. L'ensemble du Conseil Municipal est invité.

2° - Ecole

Rythmes Scolaires

La proposition d'horaires à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2014 a été transmise à l'académie et au DASEN. Suite à la réponse du DASEN qui reprenait les heures de garderie en TAP, nous avons envoyé un courrier précisant les heures de TAP. A ce jour, nous n'avons pas de réponse et nous allons faire un courrier de relance.

Madame Catherine Charlot indique qu'une réunion avec des animateurs potentiels s'est tenue le 18 février. Des propositions d'activités ont été émises : création de jeux, animations autour de l'histoire de l'art, jardinage. Madame Charlot précise que ces activités doivent être adaptées aux différentes tranches d'âge avec une rotation des enfants au sein des ateliers ; les enseignants prennent également en charge des élèves en aide pédagogique complémentaire.

La Commune a décidé que les familles ne pourront pas utiliser les TAP à la carte mais devront s'engager pour toute l'année.

Le coût pour la Commune de cette mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimé entre 150 et 200 € par enfant.

Les responsabilités des intervenants (école, mairie, garderie) seront à définir précisément entre les différents moments de prise en charge des enfants.

USEP

Benoît CRESPIEN a demandé une subvention de 100 € pour la participation des élèves aux manifestations sportives de l' USEP. Cette subvention sera mise à l'ordre du jour au moment du vote du budget 2014.

3° - Commission environnement

La commission va se réunir le vendredi 7 mars pour préparer le marché aux fleurs fixé au samedi 3 mai et prévoir les plantations de printemps.

4° - UFCV

Le bilan de l'été 2013 a été fait lors d'une réunion qui s'est tenue à Le Maisnil le 10 février 2014. Les effectifs sont en hausse ce qui réduit le coût par enfant facturé aux Communes. Pour l'été 2014, les centres de Juillet et d'Août seront dirigés par Hélène Darras.

5° - Office de Tourisme des Weppes

Monsieur Luc Van Driessche présente les grandes lignes de l'assemblée qui s'est tenue le 22 janvier 2014. L'Office du Tourisme réfléchit sur le mode de perception des recettes. Les subventions versées par les Communes pourraient être remplacées par une cotisation.

6° - Pizzeria

Un arrêté sera pris pour autoriser l'installation d'une pizzeria, rue du Haut du Quesnoy, le mardi soir à partir de 18 h 00.

7° - TravauxEglise

Des travaux de réfection des peintures sont à envisager pour éviter des dégradations plus importantes. Le devis remis par Monsieur Hengbart va être signé pour un montant total de 2 870 € HT.

Parking rue du Haut Quesnoy

Les travaux du parking face à l'estaminet vont démarrer le 10 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.